

**Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'Institut de Psychologie  
Université Lumière Lyon 2**

La fonction de directeur/trice de l'Institut de Psychologie sera vacante à compter du 7 septembre 2020, minuit. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. L713-9 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

- *L'institut est dirigé par un.e directeur/trice choisi.e dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le/la directeur/trice est élu.e par le conseil pour 5 ans renouvelable une fois au scrutin majoritaire à deux tours. En cas d'égalité des voix à l'issue du second tour, il est procédé à un tirage au sort entre les candidat.es en cours de séance du Conseil (article 13 des statuts de l'Institut de Psychologie adoptés par le Conseil d'administration le 8 novembre 2019).*

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi.

Elles seront adressées **au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 12h00** à Mme Marion SASSI ([marion.sassi@univ-lyon2.fr](mailto:marion.sassi@univ-lyon2.fr)) responsable administrative et financière, par courriel.

Le mandat du nouveau/de la nouvelle Directeur/trice prendra effet **le 8 septembre 2020**.

Diffusion de l'appel à candidatures	Au plus tard le 15 mai 2020
Date limite de dépôt de candidatures, à peine d'irrecevabilité	1 <sup>er</sup> juillet 2020 à 12h00
Date de convocation du Conseil chargé de procéder à l'élection du/ de la nouveau/elle directeur/trice	Au plus tard le 24 août 2020
Élection en Conseil de l'Institut	Séance du 1 <sup>er</sup> septembre 2020

Renseignements :

Marion SASSI, responsable administrative et financière de l'Institut de Psychologie.  
courriel : [marion.sassi@univ-lyon2.fr](mailto:marion.sassi@univ-lyon2.fr)

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'Institut de Psychologie
- Personnels enseignants de la composante et de l'Université Lyon 2
- Affichage sur le site internet de la composante
- Site Internet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation – articles L. 713-1 et L713-9
- Statuts de l'Institut de Psychologie approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 05/11/2019.

Fait à Lyon, le 12 mai 2020

La Présidente de l'Université



Nathalie DOMPNIER